



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**DIXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE PLANIFICATION OPERATIONELLE
D'AERODROME
(AOP/SG/10) (NAIROBI, KENYA, 5-7 AOUT 2013)**

Point 1 de l'ordre du jour: Suivi des décisions en instance du Conseil encore en vigueur dans le domaine AOP

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note passe en revue les conclusions et décisions d'APIRG qui sont encore en vigueur, dans le domaine AOP. La réunion est invitée à prendre note des progrès réalisés à ce jour en matière de mise en œuvre et à formuler des propositions sur les stratégies à adopter pour donner suite aux conclusions et décisions de longue date.

Suite à donner par la réunion:

Prendre note des conclusions et des décisions d'APIRG en instance conformément au tableau ci-dessous et formuler des propositions.

Références:

Rapports APIRG 17 & 18

1. Les conclusions et les décisions d'APIRG qui sont encore en vigueur dans la région AFI sont présentées ci-après. Elles restent en vigueur parce que, selon l'évaluation du Secrétariat, et sur la base des rapports des États, des usagers et des organisations internationales, elles n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

DECISION/TITRE	SUITE A DONNER
CONCLUSION 18/07: DEMANDES DE FORMATION DES INSPECTEURS D'AERODROME AU PLAN AFI PLAN	IL EST CONCLU QUE LES ETATS QUI SOUHAITENT BENEFICIER DAVANTAGE DE LA FORMATION AU TITRE DU PLAN AFI DE L'OACI (COURS DE GESTION INTEGREE DE LA SECURITE, COURS D'INSPECTEURS D'AERODROME, COURS DE CERTIFICATION D'AERODROME, ETC.) DEVRAIENT ENVOYER LEURS DEMANDES AUX BUREAUX REGIONAUX DE L'OACI, ET LA OU CELA EST POSSIBLE, COORDONNER CES DEMANDES AVEC D'AUTRES ETATS AU BENEFICE DE L'ENSEMBLE DE LA REGION. LORSQUE CES COURS SONT ORGANISES, LES ETATS DEVRAIENT INCLURE DES PARTICIPANTS

DECISION/TITRE	SUITE A DONNER
	<p>PROVENANT «DES ORGANISMES DE REGLEMENTATION» ET DES EXPLOITANTS D'AERODROME.</p>
<p>DECISION 18/08: PLANIFICATION OPERATIONNELLE D'AERODROME DU SOUS-GROUPE AOP/SG - TERMES DE REFERENCE</p>	<p>IL EST DECIDE QUE: LES TERMES DE REFERENCE DU SOUS-GROUPE AOP SOIENT AMENDES POUR INCLURE LES TERMINOLOGIES SUIVANTES: «SURVEILLANCE DES OBSTACLES A LA NAVIGATION DE SURFACE», «SECURITE DES PISTES», ET «PLANIFICATION ET CONCEPTION DES AERODROMES».</p>
<p>AUDITS UNIVERSELS DE SUPERVISION DES LA SECURITE</p>	<p>IL EST DECIDE QUE:</p> <p>A) LES ETATS, EN PARTICULIER CEUX QUI SONT MENTIONNES DANS L'ARRB, SOIENT INVITES INSTAMMENT A ACCROITRE LEURS EFFORTS POUR METTRE EN OEUVRE LE CAP;</p> <p>B) LES ETATS, EN PARTICULIER CEUX QUI SONT MENTIONNES DANS L'ARRB, SOIENT INVITES INSTAMMENT A PARTICIPER EFFICACEMENT AUX EFFORTS DEPLOYES PAR LES BUREAUX REGIONAUX POUR ELABORER DES PLANS D'ACTION SPECIFIQUES AUX ETATS POUR UNE ASSISTANCE COORDONNEE;</p> <p>C) LES ETATS SOIENT INVITES INSTAMMENT A APPUYER LES EFFORTS DE L'OACI POUR COORDONNER LA CREATION D'ORGANISATIONS REGIONALES DE SUPERVISION DE LA SECURITE (RSOO);</p> <p>D) LES ETATS QUI SONT EN MESURE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA CAFAC SOIENT ENCOURAGES A APPUYER LE CIS-AFI ET A OFFRIR LEURS INSPECTEURS POUR SE JOINDRE AU POOL, AFIN D'ASSISTER D'AUTRES ETATS;</p> <p>E) LES ETATS SOIENT ENCOURAGES A INCLURE DES PARTICIPANTS AUSSI BIEN DE L'ORGANISME DE REGLEMENTATION QUE DES EXPLOITANTS D'AEROPORT LORSQU'ILS IDENTIFIENT LES CANDIDATS AUX ACTIVITES DE FORMATION DE L'OACI.</p>

DECISION/TITRE	SUITE A DONNER
SECURITE DES PISTES	IL EST DECIDE QUE: LES ETATS PREVOIENT DE PARTICIPER AUX SEMINAIRES REGIONAUX SUR LA SECURITE DES PISTES QUI SERONT ORGANISES DANS LA REGION; ET QUE LES ETATS DEMANDENT A TOUS LES AERODROMES INTERNATIONAUX DE METTRE EN PLACE DES EQUIPES DE SECURITE DES PISTES AYANT POUR MANDAT DE SURVEILLER LES INCURSIONS SUR PISTE AINSI QUE LES ACCIDENTS ET INCIDENTS D'EXCURSION DES PISTES ET DE PROPOSER DE MANIERE PROACTIVE DES MESURES D'ATTENUATION.
